

R.E.N.V.A
RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION du 11 juin 2024

Présidente de séance : Mme Anne GALLO

Membres autorisés au vote : Mme Lucile BOICHOT (Mairie d'Arradon), Mr Patrick ÉVENO (Maire de Baden), Mr Régis FACCHINETTI (Mairie de Séné), Mme Noëlle CHENOT (Maire de Surzur), Mme Anne GALLO (Maire de St-Avé - Présidente RENVA), Mr Michel GILLET (Mairie de Vannes), Mr Roland NICOL (Mairie de Sarzeau), Mr Pascal DA-RUI (Président du CN Baden), Mr Rémi VIDOR (Président de La Mouette Sinagote – Vice-Président RENVA), Mme Vanessa BOHE* (Présidente CN Arradon)

Soit : 10 Membres

**Double voix (cf statuts)*

Membres invités : Mme Karine LE BRETON (DGA GMVA), Mr Vincent FRAVAL (Directeur RENVA), Mr Loïc BEZIAUD (représentant élu du CSE)

Membres présents autorisés au vote : Mme Lucile BOICHOT (Mairie d'Arradon), Mr Patrick ÉVENO (Maire de Baden), Mr Régis FACCHINETTI (Mairie de Séné), Mme Anne GALLO (Maire de St-Avé - Présidente RENVA), Mr Pascal DA-RUI (Président du CN Baden), Mme Vanessa BOHE*

Soit : 6 Membres

**Double voix (cf statuts)*

Total des voix : 9

Membres avec pouvoirs : Mme Anne GALLO (Maire de St-Avé - Présidente RENVA), Mr Régis FACCHINETTI (Mairie de Séné),

Membres excusés : Mme Noëlle CHENOT (Maire de Surzur), Mr Michel GILLET (Mairie de Vannes-donne pouvoir à A.GALLO), Mr Roland NICOL (Mairie de Sarzeau-donne pouvoir à R.FACCHINETTI), Mr Rémi VIDOR (Président de La Mouette Sinagote – Vice-Président RENVA),

Membres invités : Mme Karine LE BRETON (DGA GMVA), Mr Vincent FRAVAL (Directeur RENVA), Mr Loïc BEZIAUD (représentant élu du CSE)

2

R.E.N.V.A
RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO

Objet : délibération 1 – signature convention entre RENVA, la préfecture du Morbihan et Mégalis

Madame la Présidente de séance expose :

Mesdames, Messieurs,

Pour transmettre les actes et documents officiels : budgets, délibérations, etc de façon dématérialisée, une convention de télétransmission a été mise en place entre RENVA, la préfecture du Morbihan et Mégalis.

Pour gagner du temps, Madame la présidente Anne GALLO a signé une décision le 27 mars 2024 permettant la signature de la convention de dématérialisation, s'engageant à régulariser cette dernière par une délibération lors de ce Conseil d'Administration. Cette convention a été validée par la préfecture le 09 avril 2024

Si vous êtes d'accord, il vous est proposé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- Approuver cette convention, à effet rétroactif

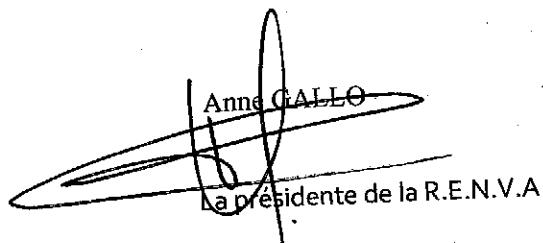
Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum constaté, le Conseil d'administration délibère et :

- Approuve la convention de dématérialisation des actes avec la préfecture du Morbihan


Anne GALLO
La présidente de la R.E.N.V.A



R.E.N.V.A.
RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES DE VANNES AGGLO

La présidente de la RENVA

VU la délibération du Conseil communautaire de Vannes agglo du 20/02/2014 portant sur la création de l'établissement RENVA, gestionnaire des bases nautiques du territoire,

Vu la délibération n°1 du 01 octobre 2020 (reçue en préfecture sous le n° 056-200067932-20201014-201001_DEL01-DE), par laquelle le Conseil d'Administration de la RENVA élit Madame Anne GALLO présidente du C.A.,

DÉCISION

Madame Anne GALLO présidente du Conseil d'Administration de la RENVA, après avoir pris connaissance de la convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat, décide :

Article 1er : la mise en place et la signature de cette convention le plus rapidement, permettant de dématérialiser les envois des actes.

Article 2 : Madame Anne GALLO présidente s'engage à régulariser cette convention par une délibération proposée au prochain Conseil d'Administration en juin 2024

Fait à Vannes, le 27 mars 2024

La Présidente du Conseil d'Administration

Anne GALLO

Régie des Equipements Nautiques de Vannes Agglo - PIBS 2 - 30 rue Albert Kästler 56000 Vannes

SIRET : 801 932 468 00011 - APE : 9311Z

TVA Intracommunautaire : FR 21 801932468

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240611-240611_DEL01A-DE